



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 75424

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les dernières statistiques du chômage récemment publiées. En effet, les chiffres annoncés, qui omettent d'ailleurs les demandeurs d'emploi des catégories B et C, excluent totalement nos compatriotes résidant dans les collectivités ultramarines. Ceci élimine des statistiques 300 000 demandeurs d'emploi des DOM-COM, puisque le chiffre total annoncé passe de 5 232 000 chômeurs en métropole à 5 530 000 sur l'ensemble du territoire national. Cette omission permet d'ailleurs de masquer le taux des demandeurs d'emploi outre-mer ; taux qui dépasse 29 % de la population active disponible. Il rappelle au ministre que cette discrimination fondée sur un critère d'origine géographique est prohibée par la loi. Il lui demande donc les origines de l'omission des demandeurs d'emploi ultramarins qui semblent être traités comme des compatriotes de seconde zone. Il souhaiterait enfin savoir si le ministère et les services statistiques entendent désormais mettre fin à une pratique qui heurte nos compatriotes des DOM-COM.

Texte de la réponse

Chaque mois, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et pôle emploi publie des statistiques nationales sur les demandeurs d'emploi. Cette publication présente les effectifs de demandeurs d'emploi selon les différentes catégories statistiques, y compris ceux exerçant une activité dite réduite (classés en catégorie B ou C). Ces effectifs sont présentés en première page de la publication (voir par exemple : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-NZE88.pdf>). Cette publication présente des statistiques sur le champ France métropolitaine et sur le champ France entière, incluant les départements d'outre-mer (DOM) (voir tableau de la page 1). Par ailleurs les pages 8 et 9 présentent des données brutes régionales, où les DOM figurent, au même titre que les autres régions de France. En complément, des séries mises en ligne chaque mois présentent de nombreuses statistiques par région, y compris les DOM (<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/chomage,79/les-demandeurs-d-emploi-inscrits-a,264/les-series-mensuelles-regionales,12353.html>). Enfin, les statistiques régionales détaillées sont publiées chaque mois par les services régionaux et sont accessibles sur les sites des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Pour les dernières publications concernant les DOM : - Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr/Demandeurs-d-emploi-inscrits-et,15754> - Martinique : <http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/Demandeurs-d-emploi-inscrits-et,13183> - Guyane : <http://www.guyane.dieccte.gouv.fr/Dernier-numero-janvier-2015> - Réunion : <http://www.reunion.dieccte.gouv.fr/Les-chiffres-du-marche-du-travail,15755>.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75424

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1648

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3294